

**COMPTE RENDU
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 AVRIL 2022**

PRÉSENTS : MM. AGOSTI. BACALERIE. CAMBOU. DA COSTA. DELPECH. GUITARD. LENORMAND. MANHES. ROUSSEL. SAURIN. VERDELET. VILA. ZEPHIR. Mmes CANTALOUBE. CHAY. DEMAISON. DUCHAYNE. ESTEVEZ. FORT-POUJOL. MICHAUD. NEVETON-SANTAELLA. RAYNAL. RAYNAUD.

ABSENTS ET EXCUSES : Mme CASTAING (pouvoir M. DELPECH). M. DAUMONT (pouvoir M. AGOSTI). Mme MARGUERES (pouvoir Mme RAYNAL). Mme POUJADE (pouvoir M. SAURIN).

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme NEVETON-SANTAELLA.

Le compte-rendu de la séance du conseil municipal du 29 mars 2022 est approuvé à l'unanimité des présents. Monsieur le Maire tient ensuite des propos liminaires sur les points suivants :

- information sur le projet LP Promotion pour créer une résidence séniors ;
- projet maison mode doux route de Bruguières entre Super U et Intermarché. ;
- information sur l'état des travaux sur la voirie et les pistes cyclables ;
- évoque les difficultés à cerner la DSC (Dotation Solidarité Communautaire).

1/ AFFECTATION DES RESULTATS DU BUDGET 2021

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le Compte Administratif du budget général laisse un excédent de fonctionnement cumulé de 643 828.38 €, une somme importante qui a été artificiellement gonflée par l'affectation en recettes de fonctionnement de l'indemnisation du sol sportif de la salle omnisport, qui était de 160 000 €. Il est proposé d'affecter cette somme de 160 000 € en investissement via le compte 1068, laissant un total de 483 828.38 € en excédent de fonctionnement sur le budget général 2022.

Pour les deux budgets annexes, il est proposé de maintenir les excédents dans la section de fonctionnement.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, **par 27 voix pour**, décide d'affecter les résultats comme indiqué ci-dessus.

- ARRIVEE DE M. DAUMONT -

2/ VOTE DU BUDGET 2022 – BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES

a) Vote du budget 2022 – Budget principal

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le Budget Principal de la commune de l'exercice 2022. Celui-ci a été élaboré conformément aux directives votées lors des deux débats d'orientation budgétaire du 17 février et 29 mars dernier.

Il apparaît que le budget s'équilibre comme suit :

	<u>Fonctionnement</u>	<u>Investissement</u>
Budget principal	5 003 668.61 €	2 351 599.81 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, **adopte** :

- le Budget Principal pour l'exercice 2022 **par 27 voix pour**.

.../...

b) Vote du budget 2022 – Caisse des Ecoles

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le Budget Caisse des Ecoles de la commune de l'exercice 2022. Celui-ci a été élaboré conformément aux directives votées lors des deux débats d'orientation budgétaire du 17 février et 29 mars dernier.

Il apparaît que le budget s'équilibre comme suit :

	<u>Fonctionnement</u>	<u>Investissement</u>
Caisse des Ecoles	41 859.79 €	5 365.59 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, **adopte** :

- le Budget Caisse des Ecoles pour l'exercice 2022 **par 27 voix pour**.

c) Vote du budget 2022 – Café municipal

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le Budget Café municipal de la commune de l'exercice 2022. Celui-ci a été élaboré conformément aux directives votées lors des deux débats d'orientation budgétaire du 17 février et 29 mars dernier.

Il apparaît que le budget s'équilibre comme suit :

	<u>Exploitation</u>	<u>Investissement</u>
Caisse des Ecoles	37 587.87 €	0 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, **adopte** :

- le Budget Café municipal pour l'exercice 2022 **par 27 voix pour**.

3/ FIXATION DU TAUX D'IMPOSITION 2022

Monsieur le Maire rappelle que, suite aux orientations définies dans le débat d'orientation budgétaire, le budget 2022 a été établi avec une augmentation d'un point de la fiscalité sur la taxe foncière bâtie, le taux de cette taxe passant de 40.90 % à 41.90 %, laissant inchangé le taux de la taxe foncière non bâtie. La fiscalité locale se présente donc comme suit :

Taxe	Base notifiée	Taux voté	Produit
Taxe foncière bâtie	4 057 000 €	41.90 %	1 699 883.00 €
Taxe foncière non bâtie	13 800 €	131.57 %	18 156.66 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, **par 27 voix pour**, décide de fixer pour 2022 les taux suivant les montants indiqués ci-dessus et charge le Maire de signer tout document se rapportant à cette décision.

.../...

4/ SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Faisant suite aux deux débats d'orientation budgétaire des 17 février et 29 mars dernier, Monsieur le Maire propose à l'assemblée de répartir comme suit les subventions destinées aux associations :

Aïkido / Tai-chi-chuan	1 100,00 €
Badminton	930,00 €
Basket	3 330,00 €
Foot	1 680,00 €
Judo	2 150,00 €
Pétanque	1 890,00 €
Rugby	2 980,00 €
Tennis	3 900,00 €
Comité des fêtes	8 500,00 €
Amicale de sapeurs-pompiers	700,00 €
Union Nationale Des Combattants	100,00 €
Ass. sport collègue	356,00 €
Ass. chasse	200,00 €
Ass. les diabolins	100 588,06 €
Ass. Marie Louise	400,00 €
Club Quitterie	1 200,00 €
Comité cantonal de le FNACA	150,00 €
FCPE école Saquer	520,00 €
Association parents d'élèves école Pesquet	150,00 €
Atelier couture	300,00 €
LCV	1 050,00 €
Corps et graphie	2 500,00 €
Compagnie la Volière	450,00 €
Coopérative scolaire maternelle Saquer	1 911,00 €
Coopérative scolaire élémentaire Saquer	3 302,00 €
Coopérative Pesquet	1 768,00 €
CBE	18 981,00 €
Cools de musique	1 500,00 €
Ass. des jeux à vous	400,00 €
Ass. informatique Gratentour	300,00 €
Ass. philosophons	100,00 €
Ass. Militaria	150,00 €
Association sportive du Collège (supplément pour finalistes)	500,00 €
Les ailes de Yohann	1 000,00 €
50 ans comité des fêtes	500,00 €
30 ans cools de musique	500,00 €
Protection Civile (aide à l'Ukraine)	1 000 €
Autres (réserve)	2 294,00 €
	169 330,06 €

Monsieur le Maire fait observer qu'il reste une provision de 2 294 € pour des subventions exceptionnelles.

.../...

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, **par 27 voix pour**, accepte la répartition des subventions aux associations suivant le tableau présenté.

- ARRIVEE DE Mme CASTAING -

5/ VOTE DE NOUVEAUX TARIFS POUR LA CAFE MUNICIPAL « L'ENTREPOTE »

- La présente délibération annule et remplace la délibération n° 2020/55 du 15 septembre 2020 -

Monsieur le Maire informe l'assemblée que lors de sa dernière réunion du 6 avril 2022, le Conseil d'Exploitation du café municipal a étudié l'ensemble des tarifs proposés par l'établissement. Cette étude sur les tarifs répond à plusieurs objectifs :

- mettre à jour les tarifs qui n'avaient plus été discutés depuis début 2019,
- reporter l'inflation constatée et anticiper en partie celle à venir,
- adapter les prix afin de maintenir les efforts pour, à terme, atteindre l'équilibre budgétaire qui est une obligation pour un SPIC (Service Public Industriel et Commercial).

Concernant l'inflation, il s'est révélé que cette dernière était très inégale selon les types de produits. Il est également observé que l'inflation est particulièrement dynamique en ce moment (fortes variations parfois constatées entre janvier 2022 et mars 2022) et les observateurs du monde économique s'accordent pour dire qu'elle va continuer à ce rythme dans les prochains mois. A titre d'exemples, l'inflation moyenne constatées selon certains les types de produits est de :

- bières : + 35 % entre 2019 et 2022,
- fromages : + 30 % entre 2021 et 2022,
- soda : + 19 % entre 2019 et 2022,
- charcuterie et viande : + 10 à 15 % entre 2021 et 2022,
- café : + 6 % entre 2019 et 2021,
- jus de fruit et sirops : + 2 à 4 % entre 2019 et 2022.

Chaque prix a été étudié par le Conseil d'Exploitation qui a arbitré entre plusieurs principes : la prise en compte de l'inflation et des règles budgétaires, le maintien d'un rapport qualité-quantité/prix qui soit en accord avec l'esprit citoyen et social du café municipal, et l'acceptabilité de l'augmentation des tarifs par les clients.

Compte tenu des éléments présentés ci-dessus, le Conseil d'Exploitation propose donc au conseil municipal d'adopter les tarifs suivants :

Animations particulières :

Formule 1 à 5 €.
Formule 2 à 6 €.
Formule 3 à 7 €.
Formule 4 à 9 €.
Formule 5 à 10 €.
Formule 6 à 12 €.
Formule 7 à 15 €.

Boissons :

Verre de vin : 3.50 €
Bouteille de vin : 16,00 €
Bouteille de blanquette : 18,00 €
Bouteille de cidre : 7.00 €
Bouteille de Champagne : 30.00 €
Bière, bouteille : 4.50 €
Bière, galopin : 2.00 €
Bière, demi : 3.00 €
Bière, pinte : 6.00 €
Bière, pichet (1l) : 11.00 €
Picon bière : 3.40 €
Communard / Kir : 4.00 €

Soda : 3.00 €
Jus de fruit : 3.00 €
Diabolo : 1.50 €
Sirop : 1.00 €
Café expresso : 1.50 €
Café, décaféiné : 1.60 €
Café au lait : 2.20 €
Chocolat chaud : 2.50 €
Chocolat viennois : 3.00 €
Lait chaud : 1.80 €
Cappuccino : 3.00 €
Thé : 2.50 €

.../...

Petite restauration :

Croque-Monsieur simple : 4.00 €
Croque-Monsieur, autre : 5.00 €
Double Croque-Monsieur : 8.00 €
Sandwich : 3.50 €
Assiette Tapas, charcuterie : 7.00 €
Assiette fromage : 7.00 €

Assiette mixte : 10.00 €
Tartine Bruschetta : 7.00 €
Plat préparé : 6.00 €
Dessert (hors glaces) : 4.00 €
Glace (cat. 1) : 1.50 €
Glace (cat. 2) : 4.00 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, **par 27 voix pour**, adopte les tarifs du café municipal proposés par le Conseil d'Exploitation.

6/ QUESTIONS DIVERSES

a) Tarifs municipaux – Location de mobilier festif

Monsieur le Mair, devant la réouverture de la salle festive après travaux, propose à l'assemblée de réviser à la hausse les tarifs de location du mobilier mis à disposition par les utilisateurs de cette salle, en portant le prix de location d'une table à 3 € et d'une chaise à 2 € - ces tarifs étant doublés pour les utilisateurs extérieurs à la commune.

En conséquence, il est proposé au conseil municipal de valider ces nouveaux tarifs. Le tableau général des tarifs municipaux serait désormais le suivant :

Tarifs cantine - modulés de - 30 à + 30 % selon barème établi en fonction du Coefficient familial CAF (sauf adultes) :

Repas Maternelle : 3.47 €
Repas Primaire : 3.57 €
Repas Adulte : 5.80 €

Tarifs service interclasse - modulés de - 30 % à + 30 % selon barème CAF :

1 à 7 présences	8 à 15 séances	15 séances et +	
Interclasse - Gratentour :	2.82 €	20.92 €	27.67 €
Interclasse - Extérieurs :	4.17 €	27.67 €	34.43 €

NB : réduc. 15 % au 2^{ème} enfant et 30 % pour le 3^{ème}.

Tarifs centre de loisirs - modulés de - 30% à + 30% selon barème CAF (sauf sortie) :

Demi-journée	Journée	Semaine 2 enfants (5 journées hors repas)	Semaine 3 enfants et plus (5 journées hors repas)	Sortie	
CDL - Gratentour :	5.51 €	9.67 €	34.07 € par enfant	45.04 € par enfant	5.84 €
CDL extérieurs :	16.58 €	27.67 €	67.55 € par enfant	62.41 € par enfant	7.03 €

Tarifs Etude surveillée :

1 à 2 séances	3 à 4 séances	5 à 8 séances	9 à 12 séances	13 séances et +		
Etude surveillée, Gratentour :		11.22 €	21.84 €	26.95 €	33.13 €	39.32 €
Etude surveillée, extérieurs :		12.75 €	25.22 €	33.42 €	41.12 €	47.58 €

Maison des jeunes (Tarifs modulés selon barème CAF):

Inscription à l'année, Gratentour : 16.85 €
Inscription à l'année, extérieurs : 22.47 €
Activité méridienne collège : 3.12 €
Semaine multisport, 1 enfant : 67.41 €
Semaine multisport, 2 enfants : 50.56 €
Semaine multisport, 3 enfants : 39.32 €
Soutien scolaire : Gratuit

TARIF 1	2,04 €	Soirée repas à la Maison Des Jeunes
TARIF 2	3,06 €	Sortie patinoire (Toulouse)
TARIF 3	4,08 €	Base de loisirs type Montclar
TARIF 4	5,10 €	Sortie patinoire (Blagnac)

.../...

TARIF 5	5,50 €	Sortie cinéma Kinépolis
TARIF 6	6,12 €	Base aquatique type Aquaval
TARIF 7	8,16 €	Sortie escalade
TARIF 8	9,18 €	Sortie type Laser Quest
TARIF 9	12,24 €	Prestataire type La Guilde (prestation de jeux de rôles) - Sortie type Bowling
TARIF 10	15,30 €	Prestataire ID2Loisirs - Sortie type Fly Simulation/Halle de la Machine
TARIF 11	16,32 €	Sortie type Escape Game/Accrobranche/Equitation

Les tarifs des sorties de vacances (avec hébergement extérieur) organisées font l'objet de délibérations spécifiques.

Tarifs Médiathèque

- Adulte : 10 €
- Enfant de – de 18 ans, demandeur d'emploi, RSA : Gratuit

Ces tarifs s'entendent pour les habitants de Gratentour. Pour les extérieurs à la commune, les tarifs sont doublés.

Droits de place forains :

Stand, par mètre linéaire :	8,00 €
Jeux enfantins :	40,00 €
Manège enfantin :	80,00 €
Entresort et circuit non couvert :	170,00 €
Grand métier :	250,00 €

Droits de place commerçants :

Abonnement place au marché, par jour : 0.5 € par m² occupé de surface de vente.

Place occasionnelle, par jour : 1 € par m² occupé de surface de vente.

Droits de place cirque : 40,00 €

Manifestation communales :

Repas :

Adultes :	12,00 €
Enfants de – de 13 ans :	6,00 €

Tickets d'entrée :

Ticket bleu (-12 ans) :	Gratuit
Ticket orange (tarif réduit -18 ans, étudiants, chômeurs) :	5,50 €
Ticket vert (une entrée) :	7,50 €
Ticket jaune (vendu si 2 entrées et plus) :	6,50 €

Produits vendus :

Ballon :	1,00 €	Nourriture :	
Porteclé :	2,00 €	Eau minérale :	1,00 €
Stylo bois :	2,00 €	Soda, jus, thé glacé :	1,50 €
T-Shirt :	6,00 €	Café :	1,00 €
Casquette :	4,00 €	Part de Gâteau :	1,00 €
Barre chocolatée :	0,50 €		
Paquet de chips :	0,80 €		
Sandwich jambon :	2,00 €		
Hotdog :	2,50 €		
Crêpe :	1,00 €		
3 crêpes :	2,50 €		
Gaufre sucre :	1,00 €		
Gaufre chocolat :	1,50 €		
Formule repas (sandwich, chips, boisson) :	4,00 €		

Funéraire :

Concession trentenaire pour une tombe en pleine terre (1 m x 2 m) :	110 €
Concession trentenaire pour un caveau ou une fosse maçonnée (2 m x 3 m) :	500 €
Concession de quinze ans pour un caveau (1 m x 1 m) :	50 €
Monoplace :	1 980 €
Biplace :	2 640 €

.../...

Triplace :	3 000 €
Quadriplace :	3 500 €
Six places :	5 000 €
Case columbarium :	330,00 €
Cavurne, 15 ans :	440,00 €
Vacations funéraires police :	30,00 €
Dépositaire :	Gratuit les 2 premiers mois, 20 € / mois au-delà.

Location salles communales et prestations annexes (tarifs divisés par deux pour habitants de la commune) :

Salle A, 1 jour, été :	300,00 €
Salle A, 2 jours, été :	500,00 €
Salle A, 1 jour, hiver (avec chauffage) :	400,00 €
Salle A, 2 jours, hiver (avec chauffage) :	650,00 €
Salle B, 1 jour :	220,00 €
Salle B, 2 jours :	405,00 €
Table :	6,00 €
Plateau + tréteau :	1,87 €
Chaise :	4,00 €
Vaisselle (par personne) :	0,22 €
Transport du matériel :	17,60 €
Prestation ménage, salle A :	500,00 €
Prestation ménage, salle B :	200,00 €
Prestation ménage, office :	100,00 €

Chèque de caution demandé pour les locations (que le locataire soit originaire de la commune ou non) :

Salle A :	4 000,00 €
Salle B :	500,00 €
Office :	800,00 €
Ecran salle B :	400,00 €
Garantie ménage, salle A :	800,00 €
Garantie ménage, salle B :	400,00 €
Garantie ménage, office :	200,00 €

Divers :

Location véhicule municipal	33,00 € + caution de 300 €
Location sono ancienne	22,00 € + caution de 300 €
Repas 3 ^{ème} âge, extérieurs	Prix coûtant
Sport, marche	Gratuit
Forfait annuel cours de sport (Gratentourois)	30,00 €
Forfait annuel cours de sport (extérieurs)	50,00 €
Tonte, 1 heure	38,00 €
Tonte Centre Commercial du Barry	300,00 €
Débroussaillage	Prix coûtant + 10 %
Insert publicitaire dans le triptyque mensuel	350,00 €
Location d'un bloc de raccordement électrique	Gratuit + caution de 250 €
Fax :	0,20 €
Photocopie NB A4 :	0,18 €
Photocopie NB A3 :	0,40 €
Photocopie couleur A4 :	1,50 €
Photocopie couleur A3 :	2,50 €
Livre médiathèque réformé, adultes :	1,00 €
Livre médiathèque réformé, enfants :	0,50 €
Activités intergénérationnelles : atelier cuisine :	10,00 € pour les adultes
8,00 € pour les enfants de – de 10 ans.	
Jeu de clé d'une salle municipale :	Prix coûtant
Piège à frelons asiatiques, petit	15,00 €
Piège à frelons asiatiques, grand	30,00 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, **par 27 voix pour**, adopte la présente liste des nouveaux tarifs municipaux.

.../...

b) Remboursement services périscolaires à la famille GUERROUAZ

Monsieur le Maire informe l'assemblée que des erreurs de pointages peuvent quelquefois se produire dans les inscriptions relatives aux services périscolaires (cantine, centre de loisirs, garderie périscolaire et étude surveillée). Des réactualisations sont alors effectuées sur les factures en cours lorsqu'elles ne sont pas acquittées ou, dans le cas où celles-ci ont déjà été réglées, sur les factures à venir.

Dans le cas de la famille GUERROUAZ, une annulation de repas avait bien été effectuée en temps et en heure concernant six (6) repas, mais le courriel ayant été retrouvé dans les « indésirables » ce dernier n'a pas été pris en compte lors de l'établissement de la facturation. L'enfant de cette famille étant susceptible de ne plus fréquenter les services périscolaires cette année, et la facture correspondante ayant été réglée avant que cette erreur ne soit signalée, Monsieur le Maire propose de rembourser cette famille des six (6) repas qui n'auraient pas dû être facturés, ces six (6) repas correspondant à un montant total de 21, 12 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, **par 27 voix pour**, accepte la proposition de son Maire.

c) Tirage au sort des jurés d'assises.

Un tirage au sort des jurés d'assises pour l'année 2023 est effectué par le conseil municipal à partir des listes électorales. Les personnes suivantes sont désignées :

- 1 – Mme Joëlle EPITTO
- 2 – M. Kyvan LE PAIH
- 3 – M. Mohammed SERI
- 4 – Mme Michelle OUAZA ép. CHAY)
- 5 – Mme Sabine SEGUY ép. HERNANDEZ
- 6 – Mme Isabelle PANCRAZI
- 7 – M. Bernard BEDOUIN
- 8 – Mme Martine CAMINADE ép. DAVASSE
- 9 – Mme Clara ABADIA-MANALICH
- 10 – Mme Isabelle ZANCO ép. VAZZOLER
- 11 – Mme Murielle DURAND
- 12 – M. Alain CAMBOU

- FIN DE LA SEANCE -